

DELIBERATION N° 02 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 4 février 2019 (délibération n°1) sur la base d'un rapport communiqué avec la convocation.

La lecture du Budget Primitif 2019 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	5 130 200,00 €	5 975 250,00 €
Ordres	890 050,00 €	45 000,00 €
Total fonctionnement	6 020 250,00 €	6 020 250,00 €
Investissement		
Réelles	1 387 050,00 €	542 000,00 €
Ordres	1 045 000,00 €	1 890 050,00 €
Total investissement	2 432 050,00 €	2 432 050,00 €
Budget total		
Total global réel	6 517 250,00 €	6 517 250,00 €
Total global d'ordre	1 935 050,00 €	1 935 050,00 €
Total global	8 452 300,00 €	8 452 300,00 €

Le Budget Primitif 2019 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 26 février 2019.

Intervention de Monsieur Rémi THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Ludréennes et Ludréens.

Comme les années passées, nous nous abstenons lors du vote de ce budget primitif.

Une fois encore, il ne s'agit pas d'un vote de défiance à l'égard de la gestion rigoureuse des finances publiques qui est faite par la majorité municipale, qui doit notamment composer avec une nouvelle baisse de ses dotations. C'est plutôt par désaccord avec certains des leviers utilisés pour compenser ces baisses.

En effet, une nouvelle fois, alors que les taux d'imposition seront inchangés, les tarifs payés par l'usager pour accéder à certaines prestations seront revus à la hausse.

Ce n'est pas, selon notre groupe, la manière la plus juste de répartir l'effort entre les habitants de la commune.

Quant aux dépenses, je ne vais pas répéter ce que nous avons dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire en ce qui concerne la masse salariale mais je rappellerai toutefois la nécessité de maintenir la qualité des services rendus à la population et la qualité de l'environnement de travail des agents municipaux.

En revanche, l'ampleur de la baisse de la dotation au Centre Communal d'Action Sociale (70 000 €) nous interpelle. Si nous avons bien compris que les résultats excédentaires du CCAS permettaient à la commune de réduire sa dotation sans que celui-ci n'ait à revoir le périmètre de ses services à la baisse, un tel écart sur un seul exercice n'en demeure pas moins drastique.

Enfin, nous n'avons pas de remarques en ce qui concerne les prévisions en matière d'équipements.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Réponse de Monsieur Joël LAMY :

Les tarifs sont calculés au plus juste afin d'équilibrer le budget.

Concernant la masse salariale, certes nous avons fait des économies mais malgré celles-ci elle augmente à nouveau. Lorsque des postes ont été supprimés, les missions des agents partants ont été réparties sans pour autant alourdir la charge de travail des autres.

En ce qui concerne la baisse de la subvention du CCAS, il est vrai que c'est le cas, mais un excédent a été dégagé l'année dernière. Nous avons donc logiquement diminué la participation de la commune. Il y a eu une régularisation avec deux ans de retard du contrat enfance jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Mais je peux vous assurer que le niveau de service sera identique voir meilleur que les années précédentes.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je vous remercie pour votre intervention. Chaque année vous nous dites que la gestion rigoureuse du budget, qui est faite par la majorité du conseil municipal vous convient et j'en suis honoré.

Concernant le personnel, je vous ai expliqué lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire que les postes, qui avaient été supprimés, étaient des postes de "confort". Les agents sont donc partis en retraite et nous avons décidé de ne pas les renouveler. Le travail des salariés n'en a pas été perturbé et les missions ont été réparties de façon homogène. La qualité du travail et des services offerts aux habitants n'en a pas souffert et reste le même. Je tenais à vous le préciser, et je rappelle que l'analyse du travail de chaque poste est régulière de façon à expertiser chacune des tâches et mettre les moyens humains nécessaires pour effectuer un service de qualité.

Concernant la baisse des dotations, cette année nous avons encore eu une surprise, elles diminuent à nouveau de 50 000 € environ, même si on nous répète que la baisse des dotations de l'Etat ne sera pas effectuée au cours de l'exercice 2019. En effet, l'enveloppe est constante mais les communes "dites pauvres" percevront plus de dotations ce qui a pour conséquence de diminuer celles des communes "dites aisées" dont Ludres fait partie. Nous en subissons donc les conséquences.

En ce qui concerne l'augmentation des tarifs, je pense qu'il est normal que les usagers paient une quote-part des coûts. Je rappelle que depuis 2008, nous avons appliqué le quotient familial, c'est-à-dire en fonction des revenus des ménages, pour un certain nombre de prestations.

Il faut que le service utilisé soit payé en partie par l'utilisateur, qui en est le consommateur, sinon c'est le contribuable de manière générale qui le payera. Quand on me parle de la gratuité des transports en commun, ce n'est pas vous M. THIRIET, je ne suis pas d'accord. En effet, cela représenterait un coût supplémentaire de 20 millions d'euros pour la Métropole, soit 20 points d'impôt. C'est un choix mais ce n'est pas le mien. Si la majorité vote la gratuité, il faudra l'accepter.

Exemple : à Dunkerque, les transports sont certes gratuits mais cette ville a une richesse importante, qu'elle détient grâce à ses activités portuaires et sidérurgiques. Ce qui n'est pas le cas du Grand Nancy.

Au niveau du CCAS, aucun service n'a été diminué, bien au contraire. Les travaux ont été réalisés, et les prestations ont même augmenté. Cette baisse de subvention est due à une régularisation du contrat enfance jeunesse par les services de la Caisse d'Allocations Familiales avec deux ans de retard. Comme le CCAS n'avait pas perçu cette somme les années précédentes, les aides de la commune avaient augmenté en 2017 et 2018. Afin d'équilibrer celles-ci, nous avons choisi d'utiliser cet argent afin de nous laisser une marge de manœuvre dans le budget communal. L'année prochaine, il n'y aura plus cette avance et la subvention versée au CCAS augmentera forcément.

Pour finir, je voudrais remercier Messieurs LAMY et MULLER pour l'élaboration des documents qui sont d'une totale transparence.

Intervention de Monsieur Rémi THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

À aucun moment dans mon intervention je n'ai parlé de gratuité pour l'accès aux services. J'ai seulement dit que l'on pouvait équilibrer autrement qu'en augmentant toujours les tarifs, jamais je n'ai parlé de financement total par l'impôt. Je voulais juste réagir parce que je me suis senti un peu caricaturé dans vos propos.

Réponse de Monsieur le Maire :

J'ai beaucoup de respect pour les personnes y compris pour vous. J'ai même commencé ma réponse en vous remerciant pour vos remarques.

Je suis allé volontairement plus loin dans mes propos afin de démontrer que dans tous les cas quelqu'un paie le service. Vous souhaitez que les tarifs diminuent et c'est un choix personnel ; mais ce n'est pas celui que nous avons choisi. Il n'y avait absolument pas d'attaque personnelle ni de moquerie dans mes propos.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Budget Primitif 2019 arrêté aux chiffres ci-dessus.